

## Bulletin de suivi des questions européennes en application de l'article 123 du Règlement

Période du 29 novembre au 9 janvier 2024

### 1 Actualités européennes

- Énergie : accord politique sur de nouvelles règles visant à améliorer la performance énergétique des bâtiments
- Pratiques anticoncurrentielles : la Commission européenne adopte des lignes directrices relatives aux accords de durabilité dans l'agriculture
- Bien-être animal : la Commission européenne propose de nouvelles règles pour améliorer le bien-être des animaux
- Climat : l'Union européenne à la tête d'une initiative mondiale lors de la COP28 afin de tripler les capacités en matière d'énergies renouvelables et de doubler les mesures d'efficacité énergétique d'ici à 2030
- Loi sur l'intelligence artificielle : accord sur des règles globales pour une IA digne de confiance

### 2 Réunions du Conseil des Ministres de l'Union européenne et du Conseil européen

<u>14 et 15 décembre 2023</u>	<p><u>Conseil européen</u></p> <p><i>Représentant(e) belge : M. Alexander De Croo</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réaction de l'Union à l'invasion de l'Ukraine par la Russie</li> <li>- solidarité de l'Union avec l'Ukraine</li> <li>- politique d'élargissement de l'Union</li> <li>- le budget à long terme de l'Union</li> <li>- coopération de l'Union en matière de sécurité et de défense</li> </ul>
<u>18 décembre 2023</u>	<p><u>Conseil « Environnement » (ENVI)</u></p> <p><i>Représentant(e) belge : à déterminer</i></p>	<p>L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le <u>site web du Conseil</u></p>
<u>19 décembre 2023</u>	<p><u>Conseil « Transport, Télécommunications et Énergie » (TTE)</u></p> <p><i>Représentant(e) belge : à déterminer</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- sécurité de l'approvisionnement en gaz</li> <li>- déploiement des énergies renouvelables</li> <li>- prix du gaz</li> <li>- marché de l'électricité de l'Union</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- relations extérieures dans le domaine de l'énergie</li> <li>- plans nationaux en matière d'énergie et de climat</li> <li>- directive sur les énergies renouvelables et directive sur l'efficacité énergétique</li> <li>- sûreté nucléaire</li> </ul>
--	--	---

### 3 Documents soumis au contrôle de subsidiarité du Parlement

---

*Le principe de subsidiarité régit la répartition des compétences entre l'Union européenne et les États membres. En vertu de ce principe, la décision politique doit être prise au niveau le plus proche possible des citoyens, en considération des dimensions ou des effets de l'action envisagée et de l'efficacité de chaque niveau de pouvoir vis-à-vis de l'objectif poursuivi.*

*Le Parlement de Wallonie est amené à contrôler le respect de ce principe en examinant les projets d'actes législatifs européens issus de l'ensemble des institutions européennes, à l'exception du Conseil européen.*

#### - Bien-être des animaux – protection des animaux pendant le transport

Sur la base de nouvelles données scientifiques, les règles de l'Union relatives au bien-être des animaux pendant le transport seront remplacées par un nouveau règlement visant à améliorer le bien-être des animaux et à garantir une concurrence loyale entre les entreprises.

Les nouvelles mesures concerneront en particulier:

- l'aptitude au transport ;
- les intervalles d'alimentation et d'abreuvement ;
- la durée des trajets et les périodes de repos ;
- l'espace disponible ;
- les moyens de transport ;
- les conditions de transport ;
- les exportations vers des pays hors Union européenne.

Le règlement simplifiera les règles actuelles et contribuera à un système alimentaire durable.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 5 février 2024

### 4 Consultations de la Commission européenne

---

*La Commission européenne sollicite l'opinion des citoyens et des parties prenantes sur le champ d'application, les priorités et la valeur ajoutée de l'action de l'Union européenne concernant de nouvelles initiatives ou l'évaluation de politiques et législations existantes.*

*Grâce aux consultations publiques, le Parlement de Wallonie peut donner son avis sur ces initiatives, politiques ou mesures législatives.*

#### - 9e rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale

Ce rapport de la Commission européenne évalue les progrès accomplis dans la réduction des disparités économiques, sociales et régionales au sein de l'Union et la manière dont les politiques nationales et européennes ont contribué à cet objectif.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 28 décembre 2023

#### - Structure de gouvernance forestière de l'Union européenne

Dans la nouvelle Stratégie de l'Union européenne pour les forêts à l'horizon 2030, la Commission européenne souhaite développer une structure de gouvernance forestière plus inclusive et mieux coordonnée, reflétant tous les objectifs de la nouvelle stratégie de l'Union pour les forêts et leurs interactions.

La Commission européenne propose donc de modifier la Décision CEE (89/367) du Conseil pour actualiser les bases juridiques et les références aux politiques en la matière, de renommer le comité permanent forestier et d'élargir la mission de ce dernier.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 23 janvier 2024

#### - Nouveau cadre de l'Union européenne pour la surveillance des forêts et plans stratégiques

L'objectif de cette proposition de règlement est d'élaborer un cadre d'observation des forêts à l'échelle de l'Union afin de fournir un accès ouvert à des informations détaillées, précises, régulières et en temps utile sur l'état et la gestion des forêts, ainsi que sur les nombreux produits et services écosystémiques fournis par les forêts.

Ces informations permettront une prise de décision davantage fondée sur les données en ce qui concerne les forêts. Elles devraient renforcer la confiance du public dans la gestion des forêts, réduire l'exploitation illégale des forêts, encourager et récompenser une gestion forestière plus durable et soutenir l'adaptation des forêts au changement climatique.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 5 février 2024

#### - Bien-être des animaux – protection des animaux pendant le transport

Sur la base de nouvelles données scientifiques, les règles de l'Union relatives au bien-être des animaux pendant le transport seront remplacées par un nouveau règlement visant à améliorer le bien-être des animaux et à garantir une concurrence loyale entre les entreprises.

Les nouvelles mesures concerneront en particulier:

- l'aptitude au transport ;
- les intervalles d'alimentation et d'abreuvement ;
- la durée des trajets et les périodes de repos ;
- l'espace disponible ;
- les moyens de transport ;
- les conditions de transport ;
- les exportations vers des pays hors Union européenne.

Le règlement simplifiera les règles actuelles et contribuera à un système alimentaire durable.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 5 février 2024

## **5 Commission chargée de questions européennes du Parlement de Wallonie**

---

Prochaine réunion : à déterminer